



HAL
open science

Un demi-siècle de présence du mouflon dans le massif fu Caroux (Hérault) : de l'expérience naturaliste à la gestion du territoire et à la valorisation de la ressource

Pierre Dérioz, Xavier Grillo

► To cite this version:

Pierre Dérioz, Xavier Grillo. Un demi-siècle de présence du mouflon dans le massif fu Caroux (Hérault) : de l'expérience naturaliste à la gestion du territoire et à la valorisation de la ressource. *Revue de Géographie Alpine / Journal of Alpine Research*, 2006, 94 (4), pp.27-45. halshs-00261836

HAL Id: halshs-00261836

<https://shs.hal.science/halshs-00261836>

Submitted on 10 Mar 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Un demi-siècle de présence du mouflon dans le massif du Caroux (Hérault) : de l'expérience naturaliste à la gestion du territoire et à la valorisation de la ressource

Pierre Dérioz

(UMR 5194 Pacte – Territoires, équipe Cermosem,
Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse)

Xavier Grillo

(Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc)

(version étendue d'un article publié dans la Revue de Géographie Alpine n°4-2006, « La montagne comme ménagerie », pp. 27-45)

Depuis son introduction dans l'une des vallées les plus sauvages du massif du Caroux entre 1956 et 1960, transformée pour l'occasion en réserve domaniale, le mouflon n'a cessé de prospérer, l'augmentation des effectifs allant de pair avec l'extension du territoire fréquenté. Devenu l'image emblématique d'un massif aux paysages somptueux, propice à la randonnée, à l'escalade et à la baignade, et qui accueille chaque année de l'ordre de 200 000 visiteurs (deuxième des sites les plus visités de l'arrière-pays héraultais), il représente aussi directement une ressource économique grâce à la mise en place d'une activité de chasse à l'approche guidée, gérée par un « Groupement d'intérêt environnemental et cynégétique » (GIEC).

Mais l'accroissement du nombre des mouflons, s'est aussi conjugué avec la fermeture croissante, par boisement spontané, des anciens parcours pastoraux du massif : plus nombreux, moins bien pourvus en ressources herbagères sur leur territoire originel, concurrencés de surcroît par le développement des populations de sangliers et l'arrivée du chevreuil, parfois dérangés par les randonneurs, les mouflons se sont mis à fréquenter un espace plus vaste, vers la périphérie du massif. Ils y sont entrés en contact avec des cheptels ovins, au risque de voir d'éventuels croisements mettre en péril leur capital génétique, et ils s'y rendent également coupables de dégâts dans les jardins, les vignes et les vergers.

A travers la question du mouflon se pose ainsi celle de la gestion multi-usages et multipartenariale d'un espace que protège, selon les secteurs, des mesures différentes : Réserve Naturelle de Chasse et de Faune Sauvage, réserve biologique intégrale, arrêté de conservation de biotope, site classé, procédure Natura 2000... Plusieurs groupes d'acteurs, dont les logiques et les stratégies ne sont pas toujours convergentes, interviennent dans le massif, sur l'organisation de la fréquentation touristique, sur la « gestion » des milieux de landes, de tourbières et de forêts, et sur la régulation de la population de mouflons : les principales structures concernées sont des établissements publics de l'Etat (Office National des Forêts (ONF) et Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)), des communes, des EPCI (SIVOM, Communautés de communes, Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc) et des collectivités territoriales, mais d'autres partenaires sont également à prendre en compte : scientifiques, associations, sociétés de chasse, prestataires touristiques... Dans la mesure où elle associait au sein d'une même structure une bonne partie des institutions et des acteurs locaux, la constitution en 1982 d'un Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC), puis sa transformation en GIEC (2000) autour de trois missions principales – développement et coordination du tourisme cynégétique, gestion des espaces naturels du massif et participation à des programmes techniques et scientifiques –, auraient pu poser les bases d'une gestion partenariale concertée ; plusieurs réalisations semblent attester sur le terrain de la réalité de cette coopération. Pourtant, à écouter les uns et les autres livrer leur vision du massif ou leurs approches de sa gestion, le GIEC apparaît davantage comme un acteur à part entière, aujourd'hui confronté comme ses partenaires à la modestie de ses moyens humains et financiers face aux enjeux que dessine le futur proche, ceux liés à

l'articulation des différentes formes d'une fréquentation en croissance continue, comme ceux induits par la progression spontanée du boisement, qui menace les habitats ouverts dont les mouflons ont besoin.

La difficile gestion d'une expérience d'introduction réussie :

Au moment où sont lâchés les premiers mouflons, le Massif du Caroux se trouve déjà plongé depuis plusieurs décennies dans une profonde déprise agricole et rurale. Premier contrefort du sud Massif Central, cet ensemble granito-gneissique qui combine éléments de plateau autour de 1000 m d'altitude et gorges spectaculaires, surplombe de plus de sept cents mètres les vallées méditerranéennes de l'Orb et du Jaur, au nord-ouest du département. Altitude, isolement, fortes pentes, et médiocrité des sols y font à l'agriculture des conditions particulièrement difficiles, et ses fermes et ses hameaux ont été parmi les premiers abandonnés ; vers 1960, les ruines sont déjà nombreuses ; le hameau d'Héric, au cœur du massif, ne compte plus qu'un seul habitant, un seul aussi à Bardou, dont un éleveur néo-rural allemand achètera la totalité des maisons au début des années 70. La fermeture progressive des mines de charbon de la vallée de la Mare et du bassin de Graissessac contribue au recul général, par rétraction progressive des surfaces tenues par les mineurs-paysans retraités au fur et à mesure qu'ils avancent en âge. Seul l'élevage ovin extensif, caractérisé par la taille modeste des troupeaux familiaux, participe encore au maintien des pelouses et des landes, par le passage des bêtes mais aussi par le recours à la « cramade » (feu pastoral). L'incendie proprement dit parcourt aussi les versants embroussaillés, comme en septembre 62, où les flammes ravagent en cinq jours 2500 ha de landes, d'anciennes châtaigneraies et de hêtraies.

Dans ce contexte de déprise, l'Etat sur le terrain joue les premiers rôles. Déjà propriétaire depuis le début du siècle de superficies importantes reboisées au titre de la R.T.M. (« Restauration des Terrains en Montagne »), il étend la surface de la Forêt Domaniale de l'Espinouse par achat de parcelles agricoles privées dépourvues de repreneur et de terrains communaux, que l'administration des Eaux et Forêts, puis l'ONF, enrésine massivement sur l'Espinouse (nord-ouest du massif) et de manière plus limitée sur le Caroux. Sur plusieurs secteurs-clés du massif – Gorges d'Héric, vallée du Vialais, plateau du Caroux, aval des Gorges de Colombières, Montahut –, l'Etat se retrouve en position de propriétaire foncier quasi-exclusif.

Dans le même temps, l'abandon favorise l'affirmation d'une image de nature sauvage, sur laquelle se fondent les débuts de la fréquentation touristique : l'exploration systématique des voies d'escalades sous l'égide de la section de Béziers du Club Alpin Français débute vers 1925, le Touring Club de France réalise la table d'orientation du Caroux en 1933, et le site des Gorges d'Héric est classé l'année suivante. Outre les simples promeneurs du chemin touristique du fond des gorges, les visiteurs sont d'emblée plutôt des randonneurs, des grimpeurs et des scientifiques attirés par l'intérêt écologique et géologique d'un milieu qui présente aussi de réelles difficultés sportives (forts dénivelés, pentes abruptes, longueur des itinéraires...). Regroupés en partie dès 1952 au sein du groupe des « Amis du Caroux », scientifiques et amoureux de la « nature » se retrouvent en 1958 dans l'« Association pour le Parc National du Caroux » (Massol, 1991), et s'efforcent de faire aboutir un projet formulé par le maître des lieux, le conservateur des Eaux et Forêts Jean Prioton – la Réserve Intégrale des Gorges d'Héric (1933) est due à son prédécesseur, Max Nègre –, dont la conception de la nature en tant que sanctuaire et spectacle paysager tranche sur les pratiques les plus courantes des forestiers des années 50-60 : « *On se trouve dans la région, écrit-il, devant des impératifs spéciaux, parfois inconnus ailleurs (...) ceux liés aux objectifs touristiques qui doivent imprimer au reboisement des rythmes spéciaux* » (Prioton, 1959). Ces « rythmes spéciaux » passent par la préservation des landes, celles des points de vue (cols, crêtes, routes en

corniche), et par l'introduction de résineux ornementaux ou de feuillus pour rompre la monotonie des hêtraies, en somme par la pratique localisée d'une « *esthétique forestière qui s'apparente à l'art paysagiste* ».

L'introduction des mouflons, au-delà de son intérêt naturaliste, se place dans cette même perspective de « fabrication » anthropique d'une nature riche, variée et spectaculaire, dans un espace déserté par les activités traditionnelles, perspective à laquelle souscrivaient aussi bien les scientifiques et les visiteurs habitués du massif, que l'administration régionale du tourisme – le projet de Parc National du Caroux est le seul projet d'arrière-pays mentionné dans les documents de la Mission Racine qui préside à l'aménagement du littoral (Massol, 1991) –, et même la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault, intéressée dès l'origine par la possibilité d'offrir dans le Caroux un grand gibier susceptible d'attirer des chasseurs forains et fortunés (Cadène & Meillac, 2000). A l'orée de années 60, le chevreuil, absent de puis le 19^e siècle, n'est pas encore de retour – ce retour s'opère dans le courant des années 80 –, et les sangliers ne sont pas encore très abondants : le mouflon, avec sa connotation montagnarde, apporte à l'opération d'ensauvagement du massif une dimension qui lui manquait.

Le premier lâcher de mouflons de Corse (*ovis gmelini musimon x Ovis sp*) est donc réalisé en 1956, dans la vallée du Vialais, instituée la même année en Réserve Ministérielle (1564 ha), transformée par la suite en Réserve Nationale de Chasse (1973), en Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (1993), et enfin en Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage sur 1724 ha (1999). Aux quatre premiers animaux (deux mâles et deux femelles) s'ajoutent successivement quatre nouvelles têtes (deux mâles, deux femelles) un an plus tard, puis onze autres en mars et octobre 1960 (cinq mâles et six femelles), soit dix-neuf individus, de différentes provenances. Rapidement, la population prospère : Mounis (1965) estime déjà le nombre d'individus à 50-60 têtes, en dépit des actes de braconnage qui freinent la croissance du cheptel. Le grand incendie de 1962 semble en revanche avoir plutôt bénéficié au mouflon par la repousse rapide d'herbacées appétantes sur les secteurs brûlés.

Vingt ans plus tard, Cugnasse (1988) évoque un effectif estimé à un millier d'individus. Aujourd'hui, la population de mouflons occupe sur le massif un territoire de l'ordre de 17 000 hectares et compterait, selon les estimations – mais le chiffre lui-même semble être un enjeu –, de 1 500 à 4000 individus. Cette population est considérée comme la plus belle de France continentale, parmi les 67 populations acclimatées dans des massifs de moyenne montagne. Sa réintroduction serait donc une grande réussite, le mouflon ayant trouvé là un territoire adapté « *à sa préférence marquée pour les régions peu arrosées et faiblement enneigées, les altitudes moyennes, les grandes étendues au relief modéré, aux sols rocaillieux et bien drainés, les paysages peu forestiers où dominent les prairies et les landes* » (Corti et al., 1994). Le constat de cette adéquation avec le milieu, attestée par la croissance du cheptel, a longtemps été partagé par la plupart des acteurs, mais on enregistre aussi depuis quelques années des signes inquiétants, de nature à remettre en cause la durabilité de ce succès

L'évolution de la couverture végétale (Bousquel, 1999) mérite d'être évoquée en premier lieu : en 1955, peu avant les premiers lâchers, les milieux ouverts constituaient près de 61 % de la superficie du territoire. En 1992, ils n'en couvrent plus que 31 %, remplacés par accrus forestiers et reboisements, qui représentent dorénavant 53,7 % du territoire. Cette diminution de près de la moitié des milieux ouverts au profit des milieux fermés et boisés (accroissement de 155%) a considérablement réduit les ressources alimentaires disponibles pour les mouflons, d'autant plus qu'au cours de la même période leur population a connu un essor considérable. Face à cet « effet de ciseaux » lié à l'évolution concomitante de deux facteurs opposés, on peut s'interroger sur la capacité du massif à supporter, du seul point de vue écologique, une population de mouflons aussi importante ? L'animal apporte de lui-même quelques réponses, dont certaines ne sont pas sans poser question aux acteurs locaux.

Les mouflons ont d'abord considérablement élargi leur aire de répartition, aujourd'hui dix fois plus vaste que les 1700 ha initiaux de la Réserve – mais, comme le rappelle un élu du massif « *les mouflons ne savent pas lire les panneaux* » –, du fait de l'accroissement de ses effectifs et à cause de la nécessité de trouver de nouvelles ressources alimentaires, sur l'ensemble du massif du Caroux-Espinouse, mais également vers sa périphérie et notamment les contreforts sud. Ainsi, la fragmentation des zones d'alimentation du mouflon, consécutive à l'évolution de la couverture végétale, « *semble contraindre l'espèce à modifier son organisation sociale (exploitation en groupes de plus petite taille), limite sa dynamique par une diminution de la condition des individus (...) et l'engagerait à prospecter hors de son aire vitale traditionnelle, comme c'est le cas actuellement dans le Caroux-Espinouse (expansion dans les zones viticoles)* » (Cugnasse et al., 2004). Rien d'étonnant dès lors à ce que les vignes du versant sud du plateau aient fait les frais de la dent du mouflon : de 1991 à 2002, plus de 33 000 euros d'indemnités de dégâts de mouflons ont été versés. L'ONF a de même enregistré des dégâts importants sur forêts, à tel point que des tirs sélectifs ont été autorisés au milieu des années 80, puis en janvier 2006, pour décantonner les animaux des parcelles forestières menacées.

Cette évolution semble par ailleurs se conjuguer avec une régression qualitative de la population de mouflons : par rapport aux années 1970, l'examen des spécimens tués à la chasse montre une diminution du poids des adultes (- 6,6% pour les mâles, - 18,3% pour les femelles), et l'examen des individus capturés dans la Réserve révèle une diminution du poids des agneaux (- 15 %), ainsi qu'une modification de la taille et de la forme des cornes des mâles (Garel et al., 2002). L'évolution de ces caractéristiques phénotypiques de l'espèce serait essentiellement due à l'évolution de l'occupation du sol, qui entraîne fragmentation des milieux, diminution de la quantité de graminées et appauvrissement global des ressources alimentaires, l'animal se reportant sur la végétation ligneuse : les recherches conduites dans le massif confirment la modification du régime alimentaire des mouflons, et montrent qu'en trente ans, de 1969 à 1997, la part prise par les graminées dans leur ration alimentaire a sensiblement diminué, parallèlement à une augmentation de la part ligneuse. Mais les modalités de réalisation des plans de chasse conduisent aussi à abattre de préférence les spécimens constituant de beaux trophées (phénotype proche de celui du mouflon de Corse), au bénéfice de ceux aux cornes moins écartées et moins développées.

A plus ou moins long terme, différentes menaces pèsent donc sur la population de mouflons du Caroux. Le massif, pourtant, aurait du mal à s'en passer : en cinquante ans, il en est devenu l'animal emblématique, tout à la fois symbole de la nature sauvage que viennent y chercher les randonneurs et ressource économique pour une expérience originale de tourisme cynégétique.

Le mouflon, image de marque du territoire et ressource territoriale.

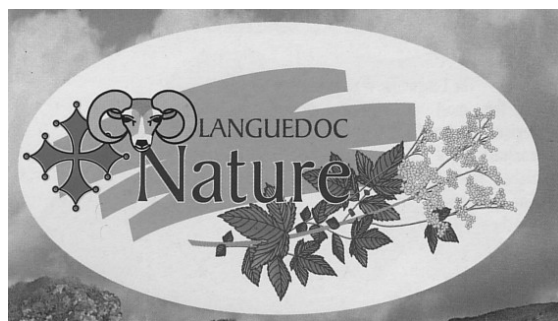
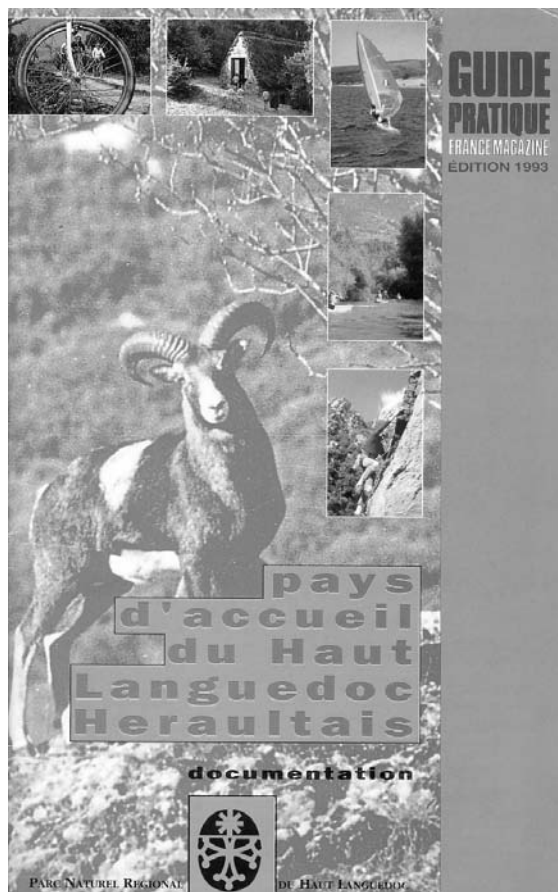
Bien que les guides touristiques classiques ne lui consacrent guère de grands développements, le Caroux a vu sa fréquentation s'accroître régulièrement tout au long de la deuxième moitié du 20^e siècle. Pour la plupart des visiteurs, il s'agit d'une excursion à la journée, simple promenade d'une heure ou deux au fond des gorges d'Héric ou jusqu'à la Table d'orientation, ou randonnée de plusieurs heures sur les pistes et les sentiers du massif, qui forment un réseau exceptionnellement dense. D'autres modes de fréquentation apparaissent plus spécifiques, baignade dans les vasques, escalade, et, les « bonnes » années, venue massive en automne des « champignonneurs », surtout dans les boisements résineux de l'Espinouse (Dérioz, 1997). La concentration des visiteurs sur certains secteurs et certains itinéraires relève de l'évidence, de même que la dominante estivale de cette fréquentation, mais la proximité du massif par rapport à la plaine languedocienne urbanisée – une heure de

route depuis Béziers, une et demie depuis Montpellier – lui vaut d’être parcouru en toutes saisons. Encore peu nombreux, les hébergements touristiques sont principalement localisés en périphérie du massif (Vial & Malafosse, 2004), et il n’est pas aisé de connaître avec précision l’intensité des flux touristiques que draine ce massif en « *libre service* », pour reprendre l’expression d’un conseiller municipal de la vallée : elle ne peut guère être approchée qu’en référence à des comptages de véhicules, à la vente de tickets sur les deux principaux parkings, et à la clientèle payante du petit train autotracté qui a pendant quelques années transporté les touristes au fond des Gorges, au grand dam des puristes, avant d’être interdit par la municipalité pour raisons de sécurité.

Observé fréquemment, peu farouche, inspirant peu la crainte (taille modeste, cornes à la forme peu agressive, comportement de fuite devant une présence humaine), suscitant au contraire une certaine affection anthropomorphique (observations régulières des agneaux avec leurs mères), le mouflon s’est rapidement attiré la sympathie des usagers du massif. Exception faite des restrictions concernant la circulation dans la réserve proprement dite – un seul sentier y est autorisé aux promeneurs – l’espèce n’est en rien une contrainte pour le touriste et ses activités, et participe au contraire à « l’animation du paysage et de l’espace ». Il n’en fallait pas davantage pour que sa silhouette, de préférence celle d’un mâle doté de longues cornes au développement spiralé, devienne l’indispensable premier plan des photographies de paysages – gorges, rochers ou landes – que montrent cartes postales, dépliants touristiques et plaquettes des organismes gestionnaires (cf illustrations p. suivante).

Non que le mouflon ait dès le début fait l’unanimité, en particulier chez les habitants des communes du massif, dans lesquelles la chasse au sanglier en battue est une composante essentielle de l’identité locale, de la vie sociale et de l’appropriation collective du territoire. Pour ces chasseurs du cru, regroupés en « dianes » de vingt à trente personnes qui se partagent l’espace, le sanglier est le gibier-roi, seul véritablement digne d’être chassé, seul à montrer par la résistance qu’il oppose son statut de bête sauvage (Cadène & Meilhac, 2000). Même s’il est en légère diminution ces dernières années, le prélèvement est à la hauteur de leurs attentes : 1100 bêtes tuées dans le massif en 1998, 880 en 1999... Trop statique, trop passif, le mouflon, qu’ils qualifient de « cabre » (chèvre), ne les a jamais beaucoup intéressés, alors que l’attrait de la battue au sanglier est allé se renforçant depuis les années 60, favorisé par les lâchers de gibier, la pratique de l’agrenage et le développement des habitats embroussaillés consécutif à la déprise. Gibier à la viande peu prisée par les locaux, à la différence du chevreuil, juste susceptible de perturber les battues à la « bête noire » en déroutant les chiens, le mouflon est en outre perçu comme une « bête à touristes », touristes à l’égard desquels le discours local, souvent ambigu, dénonce volontiers leur propension à envahir le « pays » et à jouir de ses richesses sans lui apporter grand-chose en retour.

C’est donc à la faveur d’une certaine indifférence que le mouflon a dans un premier temps pu prospérer dans le Caroux, parce que sa zone initiale d’implantation se trouvait particulièrement retirée, parce que les mœurs relativement grégaires de l’espèce ont permis une capitalisation démographique sur place dans la réserve avant sa diffusion sur l’ensemble du massif, et parce que sa viande n’était prisée par personne – les braconnages des premiers temps ayant suffi à convaincre les chasseurs locaux de son peu d’intérêt gustatif. Leur attitude à l’égard du mouflon s’est ensuite modifiée avec l’ouverture dès 1973, par arrêté préfectoral, d’un plan de chasse hors réserve destiné à réguler ses effectifs : dès l’origine, la réalisation de ce plan a conduit à l’organisation d’une chasse à l’approche payante destinée à des chasseurs extérieurs. La transformation du mouflon en ressource économique pour le territoire a alors favorisé le dialogue entre les gestionnaires (ONF et ONCFS) et les chasseurs, la Fédération Départementale pesant de tout son poids pour entraîner l’adhésion des sociétés de chasse locales. La création du GIC (1982) concrétise cette collaboration, née d’une convergence d’intérêts.



Qu'il s'agisse des nouvelles armoiries de la commune de Rosis, de la brochure d'un Pays d'Accueil Touristique qui ne couvre qu'une partie du massif du Caroux ou du logo d'un restaurateur, l'effigie du mouflon est omniprésente dans la communication touristique du secteur.

250 à 400 bêtes, moitié mâles, moitié femelles, sont attribuées chaque année aux quatorze sociétés de chasses locales dans le cadre du plan de chasse, mais c'est le GIEC qui coordonne leurs demandes, et son avis technique guide celui de la commission préfectorale. Une grande partie des bracelets attribués (90% des mâles et 40% des femelles) se voit ensuite rétrocédée au GIEC par les ACCA et les sociétés de chasse, pour fournir en gibier la chasse à l'approche guidée : pour les quelques 300 à 350 clients par an qui viennent tirer le mouflon, la journée de guide revient à 110 € par personne, montant auquel vient s'ajouter le prix de l'animal abattu, défini en fonction de la valeur du trophée, de 140 € pour une femelle à 480, 610 et jusqu'à 760 € pour un mâle (tarifs 2006), ainsi que le coût de la naturalisation du trophée, réalisée ailleurs que dans le massif. Quatre guides agréés, des agriculteurs double-actifs qui trouvent là un revenu d'appoint, accompagnent les chasseurs, qui sont tous sans exception extérieurs au massif et viennent en majorité d'Ile-de-France, de Rhône-Alpes, d'Alsace ou d'Europe du Nord (Grande-Bretagne, Allemagne, Belgique). Des tarifs pratiqués raisonnables, comme la réputation de gestion cynégétique durable renforcée par l'image très positive liée à la présence de la Réserve, assurent au GIEC une clientèle fidèle – environ 90%

d'habitues sensibilisés à la dimension gestionnaire – et pléthorique – 50 à 60 personnes en liste d'attente chaque année –, en l'absence de tout effort publicitaire. Bon an mal an, l'activité dégage sur le massif un chiffre d'affaire de 115 000 € dont les guides se partagent 26% au prorata de leurs interventions, le GIEC conserve 30% pour son fonctionnement et le financement d'études en partenariat avec l'ONCFS, et les sociétés de chasse (détentrices des droits de chasse) récupèrent 44%, en partie reversés au GIEC en rétribution des « interventions de gestion des milieux » qu'elles lui confient.

Avec les dépenses d'hébergement et de restauration que les clients et leurs familles réalisent sur place, de l'ordre de 30 à 50 000 € par an, et les revenus issus des chasses guidées directement organisées par l'ONF, avec ses propres personnels, sur 15% environ des effectifs du plan de chasse, c'est tout un secteur d'activité qui se dessine, fondé sur la présence du mouflon. La chasse se déroulant entre septembre et février, c'est-à-dire pendant la période d'ouverture légale, elle présente de plus l'avantage de se dérouler hors saison touristique. Aux emplois et aux revenus issus du tourisme cynégétique, il convient d'ailleurs d'ajouter les emplois publics maintenus sur place par l'Etat en liaison avec la Réserve, les nombreux stagiaires, hébergés dans le massif, venus contribuer à une abondante production scientifique sur le mouflon, ainsi que le jeune éleveur impliqué dans un programme Life de gestion de l'espace par le pastoralisme fortement axé sur la préservation des habitats du mouflon. Le dispositif emplois-jeunes, mis à profit par le GIEC, a de même permis, tout au long de sa période d'application, de contribuer à l'emploi local, et d'attirer des personnes dont certaines ont retrouvé une activité salariée sur le secteur. Au-delà des pratiques cynégétiques, le mouflon a aussi gagné une place de choix dans les programmes des sorties d'observation de la nature organisées par les prestataires associatifs comme par l'ONF.

Produit vedette, support de marketing et « ressource territoriale » en exploitation, inscrite dans un processus de patrimonialisation qui renforce son caractère emblématique, le mouflon participe donc incontestablement à l'attractivité qu'exerce ce territoire, non seulement sur la clientèle touristique, mais aussi et surtout sur les acheteurs potentiels de maisons et de terrains à bâtir : dans le contexte de « lubéronisation » qui s'étend peu à peu à l'ensemble de l'arrière-pays languedocien, la flambée des prix de l'immobilier fait de la cession de patrimoine bâti – ou de foncier constructible – à des acheteurs extérieurs « qui ont les moyens » le pivot des stratégies privées des familles détentrices de ce patrimoine, sinon même le ressort de l'action municipale en matière d'urbanisme. Et dans ce domaine, l'image, mouflons compris, compte énormément : ce n'est pas par hasard que les deux agences les plus anciennement implantées dans le secteur s'appellent l'une « Le mazet immobilier » – référence à la figure très méditerranéenne du petit mas au milieu des vignes et des oliviers –, et l'autre... « Caroux immobilier ».

Quelle gestion des milieux, des habitats et des paysages ?

Le contexte territorial s'est ainsi profondément modifié depuis l'expérience initiale des premiers lâchers. Si le repli agricole s'est globalement poursuivi autour du massif, avec ici ou là des secteurs de résistance ou des expériences ponctuelles de reconquête de terroirs (Dérioz, 1994), l'amélioration des liaisons routières a favorisé l'intégration croissante des « Hauts Cantons », notamment par le biais des loisirs de pleine nature et du phénomène des résidences secondaires, dans le fonctionnement d'ensemble d'un département qui gagne un millier d'habitants supplémentaires tous les mois. Compte tenu de l'importance économique du mouflon et de la notoriété que sa présence confère au massif, les interrogations soulevées plus haut sur le devenir de sa population prennent aujourd'hui une résonance particulière, pour des groupes d'acteurs dont le nombre a augmenté depuis 1956, mais qui ne pèsent pas tous de la même manière dans la gestion du massif et de sa faune.

Le problème le plus immédiat parce que le plus visible est celui du maintien des qualités phénotypiques et de l'abondance de la population de mouflons : chasse régulatrice et chasse commerciale ne conduisant pas nécessairement aux mêmes pratiques, la conjugaison du souhait des clients de ramener de beaux trophées, et de l'intérêt du GIEC à les satisfaire tout en gagnant davantage, a engendré une sorte de « sélection inverse », au détriment des mâles âgés dotés de cornes bien développées et des femelles cornues, donc au bénéfice des animaux aux attributs atypiques et des femelles sans cornes. La prise de conscience de ce phénomène, qui met en cause le renom même d'une population sauvage jusqu'alors regardée en Europe comme une souche de référence¹, a amené en 2002 le GIEC à renverser ses pratiques, et à favoriser la reconstitution du stock d'animaux de qualité en éliminant de préférence les moins bien conformés, ce qui passe aussi par des efforts pédagogiques auprès de la clientèle pour éviter de la décevoir par rapport à ses attentes cynégétiques. Confortée par les recherches récentes conduites sous l'égide de l'ONCFS (Garel, 2006), la décision du GIEC de s'engager dans la voie délicate de la reconstitution du capital faunistique a été facilitée par les effets compensatoires d'un plan de chasse plus généreux.

Cette augmentation sensible des prélèvements depuis 1999 – entre 120 et 250 bêtes par saison jusqu'en 98-99, 280 à 420 depuis –, justifiée par l'aggravation des dégâts de gibier dans certains secteurs, semble avoir stabilisé le cheptel, sinon même réduit ses effectifs, dans des proportions sur lesquelles les avis diffèrent toutefois beaucoup : avec 358 bêtes abattues en 2005-06, le prélèvement cynégétique représenterait 10% seulement de l'hypothèse haute (3 à 4000 têtes), mais plus de 20% de l'hypothèse basse (1500 unités). Outre leurs aspects qualitatifs et quantitatifs, les plans de chasse intègrent aussi depuis 2001 une répartition spatiale différenciée, qui limite le prélèvement sur les parties hautes du massif et l'augmente sur les parties basses périphériques du versant sud, où dès 1996 des battues administratives avaient déjà tenté sans beaucoup de discernement d'écarter le mouflon des vignes et des vergers. La propension des hardes à étendre leur territoire sur des périphéries où elles ne sont pas les bienvenues se heurte de même, côté nord-ouest, aux « tirs de décantonnement » de l'O.N.F. pour protéger les jeunes plants de sapins et de hêtres, et au-delà à l'élimination systématique des mouflons migrants par les chasseurs du Tarn, qui se conforment aux consignes de leur Fédération Départementale.

Sauf à réduire la population de mouflons pour l'adapter à des ressources trophiques en diminution, ces efforts de confinement n'avaient de sens que si l'on s'efforçait simultanément de restaurer les capacités d'accueil du massif. Dans la Réserve et sur l'ensemble des terrains domaniaux, la gestion de l'espace est du ressort de l'ONF, et, compte tenu de sa situation financière, porte avant tout sur des opérations d'ordre sylvicole, sauf lorsque des financements exceptionnels sont mobilisés dans le cadre de programmes spécifiques² tels que le programme expérimental européen Life-Nature « *Gestion conservatoire de landes et de pelouses en région méditerranéenne* » (1998-2001), obtenu parce que le Caroux fait partie du réseau Natura 2000. Animé par l'Association Méditerranéenne de l'Environnement (Conseil Régional) et renforcé par les aides régionales d'un Plan d'Adaptation Economique et Territoriale de l'exploitation, il a permis l'installation d'un éleveur avec 15 puis 25 limousines qui pacagent environ 80 ha sur l'Espinouse, aux trois quarts dans la Réserve. Avec 39% de fonds européens et 59% de fonds d'Etat, cette expérience de gestion pastorale des pelouses et des landes du nord-ouest du massif a été conduite sous maîtrise d'ouvrage conjointe ONF et ONCFS, avec un comité local de suivi associant la quasi-totalité des partenaires, plus ou

¹ Entre 1974 et 1990, 368 mouflons ont été capturés dans la Réserve pour être lâchés dans d'autres régions françaises (Pyrénées, Mercantour, Puy de Dôme, Isère...).

² 60 à 70 000 F annuels de travaux dans la Réserve (débroussaillages, gyrobroyages de landes, cultures faunistiques, brûlages dirigés, chaulages...) ont aussi été réalisés par l'ONF dans le cadre d'une convention avec l'ONCFS portant sur la « gestion des ressources trophiques utilisées par le mouflon ».

moins actifs dans le projet (outre le SIME³, très impliqué, GIEC, scientifiques, communes, DDAF, PNR...) ; mais l'hostilité des sociétés de chasse n'a pas permis d'étendre l'opération au plateau du Caroux proprement dit, comme elle s'est manifestée à l'occasion de l'élimination des saules qui menaçaient la tourbière (communale) de Rosis, effectuée en 1999 sous maîtrise d'ouvrage de la commune, avec la participation financière de la Région (73%) et du Département (20%).

C'est donc pour l'essentiel le GIEC, grâce au recrutement de cinq emplois-jeunes, à des crédits émanant du FGER et à la part des recettes de la chasse commerciale que lui reversent à cet effet les sociétés de chasse adhérentes (16 000 € pour 2001-02), qui œuvre, hors terrains domaniaux, à la réouverture des milieux, par simple gyrobroyage sur une cinquantaine d'hectares, auxquels s'ajoutent 30 ha de cultures à gibier. Là aussi, les pratiques sont en évolution : réalisées avec du matériel lourd sur de vastes parcelles aux formes géométriques, les premières interventions ont souvent eu un impact paysager discutable – ouverture de pistes, blocs rocheux et souches d'arbres laissés en tas par le bulldozer. La tendance actuelle serait plutôt à la prise en compte du paysage, avec des débroussaillages et des cultures plus ponctuels et plus disséminés, entrecoupés de haies et de bosquets, composant une mosaïque d'habitats favorable au mouflon mais aussi à certaines espèces aviaires.

Globalement, pourtant, les moyens humains et financiers disponibles tendent plutôt à se réduire face à la tendance lourde du retour de la forêt. Soumis à des impératifs drastiques de rentabilité, l'ONF rechigne quelque peu à assumer à fonds perdus le coût de gestion de la Réserve, par rapport à laquelle associations naturalistes et chasseurs partagent, avec des motivations différentes, un même attachement : son existence représente une sorte de garantie de gestion durable, et son rôle de sanctuaire, en dépit de l'extension prise par les accrus forestiers, lui vaut d'être perçue par les uns comme un indispensable refuge, même si les études sur le mouflon sont aujourd'hui conduites sur tout le massif, et par les autres comme une pouponnière à gibier. L'ONCFS, quant à elle, n'a plus d'emploi permanent sur la Réserve, tout comme le GIEC depuis la fin des emplois-jeunes et celle du programme Life-Nature. Les espoirs placés dans les crédits liés à la mise en œuvre du DOCOB Natura 2000, encore en cours d'élaboration, et qui devraient permettre d'installer un deuxième éleveur dans une autre partie de la Réserve (Plo des Brus), attendent encore confirmation. La démarche, qui aurait pu concerner l'ensemble du Caroux mais a été restreinte aux seuls terrains domaniaux, ne manquera pas d'imposer une réflexion plus poussée sur les vocations du massif en matière de tourisme et de loisirs, et une clarification des positions des différents acteurs.

Sur ce plan, le Caroux offre un cas d'espèce assez complexe à décrypter, dans la mesure où tous les acteurs semblent partager le même souci de sauvegarder le mouflon et les habitats qui permettent sa présence. Randonneurs et grimpeurs (CAF), pourtant, s'insurgent contre les pistes ouvertes par le GIEC et ses aménagements « *au bulldozer* » sur le Caroux, dans la zone la plus fréquentée, comme ils ont contesté par une pétition le bien-fondé de l'interdiction de circulation au sein de la Réserve, qui ne contient selon eux pas plus de mouflons que le reste du massif, précisément au moment où l'ONF, en accord avec l'ONCFS, en matérialisait l'existence sur le terrain par des panneaux fort voyants. La nouvelle convention ONF – ONCFS, signée fin 2005, prévoit d'ailleurs l'élimination progressive de ces panneaux, remplacés par des peintures au pochoir plus discrètes, et la possibilité pour les piétons de se déplacer dans la Réserve. Mais cette concession ne sera peut-être pas acceptée aussi facilement par le GIEC, dont le Président, également maire d'une commune du versant nord et Vice-Président de la Fédération Départementale des Chasseurs, jugeait en réunion

³ Service Interchambres Montagne Elevage (Chambres d'Agriculture de Languedoc-Roussillon)

Natura 2000 (avril 2004) la situation des mouflons « *dramatique avec un grand d* », et dénonçait « *le tourisme de masse* », et les « *milliers de touristes dans la réserve* », où il prônait une « *tolérance zéro* ».

Les études montrent pourtant que le mouflon est en définitive assez peu perturbé par la présence des promeneurs – sauf lorsqu'ils ont un chien –, et qu'il n'évite pas particulièrement les zones très touristiques (Maillard, 2004), et si les conflits avec les chasseurs n'ont pas disparu, la négociation a permis de trouver divers aménagements : dans certaines communes, les battues au sanglier du week-end se déroulent hors des secteurs fréquentés par les randonneurs, et les jours de chasse à l'approche guidée évitent les week-end et le mercredi, jour de battue. Même si le tourisme cynégétique du GIEC, ou « l'écotourisme » que la commune de Rosis s'efforce de développer en aménageant sa tourbière, en ouvrant des gîtes et en balisant des sentiers d'interprétation, tiennent à se démarquer du « tourisme de masse », qui sert de repoussoir à l'ensemble des acteurs du massif, c'est bien là que se trouvent les véritables enjeux.

Formé en 1997 par les communes du massif pour essayer de peser sur son devenir, le SIVOM du Caroux-Espinouse aurait pu constituer l'instance de développement et de régulation du multi-usages ; la volonté d'ouverture et la référence à une vision globale des problématiques du Caroux, lisible dans les actions engagées entre 1997 et 2004, tranchait sur la position surtout défensive du SIVU dont il prenait la suite. Initialement créé pour résister – en vain – à la procédure de classement du Caroux à l'Inventaire Départemental, perçue à la fois comme menace de contraintes nouvelles et ingérence extérieure, le SIVU ne regroupait d'ailleurs que quatre municipalités, là où le SIVOM élargissait son territoire et sa réflexion au neuf communes du massif. Mais avec le retrait de certaines communes du versant sud, et l'adhésion en 2005 de deux de celles du versant nord à une autre communauté de communes, entraînant la mise en sommeil du SIVOM, ce sont les forces politiques centrifuges qui l'ont emporté. Quatre communautés de communes se partagent aujourd'hui, inégalement, le territoire du Caroux, et l'insèrent dans leurs stratégies : la réalisation d'une « Maison du Caroux » sur la commune de Rosis, au cœur du massif, est ainsi devenue l'un des volets du programme de PER (Pôle d'Excellence Rural) de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut-Languedoc, à cheval sur l'Hérault et le Tarn.

Longtemps peu présent sur le massif parce que politiquement affaibli, le PNR a récemment retrouvé une place à la faveur de l'animation de l'un des ateliers de la procédure Natura 2000, mais le choix de limiter la future zone Natura 2000 aux espaces domaniaux rétrécit de fait le champ de la concertation entre les acteurs, et témoigne de la difficulté à élaborer un projet commun de gestion touristique et environnementale. Certains acteurs, enfin, surprennent par la modestie de leurs interventions, en particulier le Conseil Général, qui limite ses interventions à des efforts de coordination des activités de randonnée sur le massif : ses équipes assurent depuis quelques années le balisage et l'entretien de boucles de petite randonnée (PR), et le Réseau Vert®, épine dorsale de la politique départementale d'ouverture au public des espaces naturels est simplement tangent au massif, au nord ouest de la Réserve.

Le Caroux ne risque du reste guère de perdre son attractivité en matière de randonnée. Ce qui sera en jeu, dans les années qui viennent, c'est la capacité des acteurs, locaux et extérieurs, à contenir les dynamiques végétales d'afforestation, et à maintenir la « nature » et les paysages à un stade où les surfaces de landes et de pelouses ménagent aux mouflons des ressources suffisantes. Si les grandes étendues de landes se referment, envahies par les pins, et si le mouflon régresse ou disparaît, le Caroux aura perdu une large part de ce qui fait aujourd'hui sa spécificité.

Bibliographie :

- AGENCE MEDITERRANEENNE DE L'ENVIRONNEMENT, 2002. – *Landes et pelouses en région méditerranéenne ; pour une gestion par le pastoralisme*. Guide pratique. 120 p.
- BOUSQUEL V., 1999. – *Analyse historique de l'évolution de la végétation sur le massif du Caroux-Espinouse*. Rapport Life « gestion conservatoire des pelouses et landes en région méditerranéenne ». 53 p. + annexes.
- CADENE P., MEILLAC L., 2000. – « Le programme d'écotourisme du Caroux-Espinouse : quels enjeux pour un développement local ? ». In R. Amirou et P. Bachimon (dir.) *Le tourisme local, une culture de l'exotisme*, L'Harmattan, 238 p.
- CORTI R., CUGNASSE J.-M., DUBRAY D., 1994. – *Le mouflon de Corse*. Plaquette ONCFS n°21. 34 pp
- CUGNASSE J.-M., MARTINETTO K., DALERY G., VUITON C. et MAILLARD D., 2004 – « Gestion conservatoire de landes et de pelouses en faveur du Mouflon méditerranéen ». *Faune sauvage* n° 262 : 47-52.
- CUGNASSE J.-M., 1988 – *Inventaire faunistique du massif du Caroux et des monts de l'Espinouse (Hérault)*. ONC, RNC du Caroux-Espinouse, 24 p.
- DERIOZ P., 1994. – *Friches et terres marginales en basse et moyenne montagne. Revers sud-est du Massif Central*, Structures et dynamiques spatiales n°1, Université d'Avignon/Laboratoire S.D.S., 330 p.
- DERIOZ P., 1997. – « Territoires, saisons, enjeux de la guerre des champignons en Haut-Languedoc ». In A. Corvol & al. (dir.) *La Forêt, perceptions et représentations*, Groupe d'Histoire des Forêts Françaises, L'Harmattan, pp. 331-340.
- GAREL M., CUGNASSE J.-M., MAILLARD D., DUBRAY D., LOISON A. et GAILLARD J.-M., 2002. – « Dynamique et gestion d'une population d'ongulés : l'exemple du mouflon méditerranéen (*Ovis gmelini musimon* x *Ovis sp*) dans le massif du Caroux-Espinouse (Hérault) ». In ONCFS *rapport scientifique 2002*, pp. 41-44
- GAREL M., 2006. – *Conséquences de la chasse et des contraintes environnementales sur la démographie évolutive des populations d'ongulés. L'exemple du mouflon méditerranéen (*Ovis gmelini musimon* x *Ovis sp*) et de l'élan norvégien (*Alces alces*)*. Thèse de Doctorat soutenue le 15/03/06 sous la direction de J.M. Gaillard, Laboratoire de Biométrie et Biologie évolutive, UMR 5558, Université Lyon I - Claude Bernard.
- « La notion de ressource territoriale », 2004. – *Montagnes Méditerranéennes* n°20, actes du colloque du Pradel (14-15 octobre 2004), 27 articles, 207 p.
- MAILLARD D., 2004. – *Principaux acquis techniques et scientifiques des actions de recherche-développement menées par l'ONCFS sur la RNCFS du Caroux-Espinouse (1976-2003) et Programmes d'actions 2003-2006*. Document photocopié, 3 p.
- MARTINETTO K., CUGNASSE J.-M., GILBERT Y., 1998. – « La cohabitation du mouflon méditerranéen (*Ovis gmelini musimon* x *Ovis sp*) et des touristes dans le massif du Caroux-Espinouse (Hérault) ». P. Havet & al. eds, *Proceedings of the IUGB XXIIIrd Congress*, Lyon (1-6 septembre 1997), Gibier Faune Sauvage, Game Wild., n° spécial, 3e partie, pp. 905-919.
- MASSOL G., 1962. – «Tourisme et protection de la nature ». *Bulletin APNC* (Association pour le Parc National du Caroux) n°4, 1962-63, pp. 22-24.
- MASSOL G., 1991. – *La Réserve Nationale de Faune du Caroux Espinouse*. Auto-édition, Saint-Pons-de-Thomières, 203 p.
- MASSOL G., 2005. – *Le mouflon. Quel avenir pour les grands mammifères sauvages de montagne face à des activités humaines croissantes ?* Auto-édition, Lamalou-les-Bains, 110 p.
- MOUNIS F., 1965. – « La réserve de chasse du parc national du Caroux ». *Bulletin APNC* (Association pour le Parc National du Caroux) n°6, 1964-65, p. 20.

PRIOTON J., 1959. – « Economie agricole, pastorale et forestière du Parc Naturel. La chasse et la pêche ». *Bulletin APNC* (Association pour le Parc National du Caroux) n°1, pp. 11-17.

VIAL R., MALAFOSSE F., 2004.- *Diagnostic territorial du Massif du Caroux*. Mémoire de maîtrise Université d'Avignon (Dir. P. Dérioiz), 127 p.